

Mise en œuvre de l'aménagement de la forêt domaniale (FD) LES PRIEURES et tableau de bord des indicateurs de suivi

Présentation de l'aménagement

- Période couverte par le document de gestion durable (aménagement) : 2004-2028
- Révision anticipée en cours du document de gestion durable pour la période 2025-2044
- Surface : 5208 ha
- Traitement en futaie régulière sur 5160 ha, en futaie irrégulière sur 19 ha.
- Principale essence : chêne sessile (83%).

Tableau de bord des indicateurs de suivi

Biodiversité

- Nombre d'arbres bio identifiés : Trame d'arbres à haute valeur écologique conservés en martelage ; 108 arbres « bio » nouvellement désignés pour l'année de martelage 2023.
- Un site Natura 2000 (2 378 ha) sur les massifs de Moladier, Messarges et la moitié du massif de Bagnolet. Types d'habitats : Landes acidiphiles subatlantiques sèches à sub-sèches (0,6ha), Hêtraies-chênaies atlantiques acidiphiles à Houx (114ha), Hêtraies-chênaies subatlantiques collinéennes à Mélisque ou à Chèvrefeuille (2 235 ha), Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée (33ha), Aulnaies-Frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (2,8ha), Chênaies-Ormaies à frêne oxyphylle (0,35ha).
- Surface en HSN-LE : 243,46 ha
- Surface en ILS : 118,06 ha
- Surface en ILV : 88,83 ha

Dialogue forêt-société et accueil du public

- Accueil du public : 10 animations programmées en 2023 (définir pour 2024)
- Concertation avec les parties prenantes : 1 comité de massif annuel, plusieurs réunions chasse (une annuelle avec tous les locataires + les rencontres préalables), rencontre avec des associations (CEN, LPO) x 5, 1 COPIL N2000...

Renouvellement des forêts / Gestion durable

- Régénération naturelle : 76 ha mis en régénération naturelle en 2023, 58 ha en 2024 (coupe d'ensemencement)
165.46 ha mis en régénération naturelle en 2022 (décision crise sanitaire)
- Plantation : 4,40 ha de plantation en 2023
33.3ha de plantation en 2022

Production

- Volume de bois vendu pour tous usages : 23 055 m³ en 2023

- Volumes accidentels et sanitaires : 14 206 m3 de produits accidentels déperissant en 2023 (13 552 en 2022)
- Destination des bois : Les grandes orientations commerciales sont 49% en ventes par soumission, 48% en contrat d'approvisionnement, 1% en vente amiable en 3 % en cession. L'acheteur de BSP principal en 2023 est Société girondine des bois.

Risques

- Protection contre les incendies de forêts : Organisation d'un exercice feu de forêt du SDIS ; de 0 à 4 tournées de prévention organisées durant l'été (en fonction du risque incendie) : 3 tournées effectuées à mi-septembre 2023 ; pas de travaux programmés pour l'entretien du massif en vue de la DFCI ;
- Surveillance des indices feu pendant la période estivale ; réunion avec les chefs de groupements territoriaux du SDIS
- Déperissement des peuplements : Martelage des produits accidentels déperissant dans les parcelles de GB et de BM. Diagnostic sylvicole et sanitaire de 196 ha en 2022 et 204,62 ha en 2022

Equilibre forêt gibier

- Etat de la régénération : Equilibre forêt gibier respecté sur 100% des surfaces sensibles à la dent du gibier
- Surfaces protégées contre le gibier : Protection individuelle de 1100 plants mis en place hiver 2023/2024.

Eau

- Prise en compte des enjeux eau :
 - Intégration dans les contrats d'exploitation et de travaux de prescriptions en matière de protection d'espèces protégées et de sites archéologiques.
 - Aménagement des ouvrages d'art pour l'accueil des chauves-souris (passage busé sous le pont p427/430/433).
 - Réduction de l'impact des dessertes forestières sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire (« crapauduc » à Messages).
 - Maintenir le houx et le lierre en sous-bois.
 - Organiser les dégagements de semis, ainsi que les entretiens de cloisonnements par broyage autant que possible tardivement, à partir du 1er août dans l'optimum, afin de préserver notamment les nidifications d'oiseaux en période printanière.
 - Maintenir des éléments du sous-étage et notamment des espèces arbustives telles que le Houx, le Fragon petit houx, l'Aubépine, le Néflier, l'Alisier, le Cormier...dans les coupes de régénération, lors des relevés de couverts, et dans les coupes d'ensemencement.
 - Veiller à ne pas laisser de rémanents de coupes susceptibles de créer des embâcles.
 - Eviter le débardage et le nivellement des ornières d'avril à juillet, période de reproduction du Crapaud sonneur à ventre jaune. (Eau et Biodiversité)